



**Doc. 14480**

23 janvier 2018

## Renforcer la coopération entre les initiatives européennes pour mieux protéger les enfants contre la violence sexuelle

### Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Même s'ils sont connus depuis un certain temps, les chiffres restent stupéfiants: environ 1 enfant sur 5 en Europe est victime d'une forme de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans. La campagne «UN sur CINQ» du Conseil de l'Europe (2010-2015) a été un excellent outil de sensibilisation, qui a généré de nombreuses initiatives nationales. Toutefois, si l'on veut lutter efficacement contre la violence sexuelle, il faut renforcer la coopération entre les initiatives européennes menées par les autorités des États membres et d'autres organisations. Dans le sport, par exemple, 16 % des filles et des femmes sont confrontées à la violence sexuelle lorsque des entraîneurs ou des coéquipiers abusent d'une position de confiance.

Très souvent, la violence sexuelle est tenue secrète. Pourtant, depuis le lancement de la campagne #metoo, les choses changent et toujours davantage de secrets sont révélés. La plupart des personnes ayant survécu à des violences sexuelles considèrent que la reconnaissance et l'indemnisation sont très importantes car elles les aident à se rétablir. Cependant, les victimes ne reçoivent pas le même soutien dans tous les pays européens. L'Assemblée parlementaire devrait attirer l'attention sur le fait que cinq États membres du Conseil de l'Europe n'ont toujours pas ratifié la Convention de Lanzarote, ouverte à la signature il y a 10 ans déjà. Enfin, la création d'une fondation européenne qui serait chargée de prévenir et combattre la violence sexuelle pourrait permettre de renforcer la coopération entre les initiatives actuelles et d'améliorer la reconnaissance et l'indemnisation des victimes.

